



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Huitième réunion du Sous-groupe de l'exploitation de l'espace aérien et des aéroports (AAO/SG8) de l'AASPG

Du 14 au 18 juillet 2025

Point 3 de l'ordre du jour : Réalisations dans les domaines AOP et ATM/SAR

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ÉQUIPE DE PROJET SUR LA COOPERATION CIVILE- MILITAIRE EN ATM (CMC PMT)

(Présenté par le CMC PMT)

RÉSUMÉ
Cette note de travail vise à mettre en évidence les objectifs, les réalisations, les activités et les défis auxquels est confronté l'équipe de projet CMC dans la mise en œuvre des directives d'APIRG visant à fournir un soutien à la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI relatives à la coopération civile-militaire dans la gestion du trafic aérien en région AFI.
Les suites à donner par la réunion figurent au paragraphe 3.
RÉFÉRENCE(S): 1. Manuel de procédures de l'AASPG 2. Rapport AAO SG/7 3. Rapport APIRG/26
Objectif stratégiques connexes de l'OACI: A- Sécurité B- Capacité et efficacité de la navigation aérienne

1. INTRODUCTION

- 1.1. L'OACI ayant déterminé que pour assurer la sûreté, la sécurité et l'efficacité des opérations des aéronefs civils et militaires dans les espaces aériens partagés, il fallait une coordination, une collaboration et une coopération étroites. Cela s'est fait par le biais de formations/ateliers et de l'élaboration de documents d'orientation tels que la circulaire 330, le Doc 10088 et d'autres documents.
- 1.2. Malgré les ateliers/formations et les documents d'orientation, la mise en place de la structure civilo-militaire et la mise en œuvre de la coordination civilo-militaire ont été un défi pour les États. Notant les défis posés par la mise en œuvre des exigences de coordination civilo-militaire de l'OACI, APIRG/26 est parvenu à la conclusion et à la décision suivantes:

APIRG/26 Conclusion 26/05 : Projet 9 - Coopération civilo-militaire/Utilisation flexible de l'espace aérien

Il est conclu que, afin d'appuyer et d'orienter efficacement la mise en œuvre de la coopération civilo-militaire et de l'utilisation flexible de l'espace aérien dans la région AFI, les termes de

références figurant à l'Appendice 3B du présent rapport sont approuvés.

APIRG/26 Conclusion 26/06 : Mise en place de l'équipe de gestion du projet de coopération civilo-militaire et de l'utilisation flexible de l'espace aérien.

Il est conclu que, afin de soutenir et d'orienter efficacement la mise en œuvre de la coopération civilo-militaire et de l'utilisation flexible de l'espace aérien dans la région AFI, les États sont instamment priés de nommer des experts au sein de l'équipe de gestion du projet de coopération civilo-militaire/utilisation flexible de l'espace aérien d'ici le 31 janvier 2024.

- 1.3. L'équipe de gestion de projet de coopération civilo-militaire a été créée pour mettre en œuvre et diriger toutes les initiatives visant à soutenir la collaboration, la coopération et la coordination entre les entités civiles et militaires qui auront un impact direct ou indirect sur l'efficacité et l'exploitation de l'espace aérien. Cette décision a été éclairée par les statistiques des enquêtes de 2022 qui ont indiqué que le niveau de mise en œuvre de la CMC était encore faible dans la région AFI, d'où la nécessité de renforcer ses activités. Le CMC PMT a été créé et mandaté par APIRG pour soutenir les États dans les activités connexes et assurer l'harmonisation de la coordination entre les entités civiles et militaires au sein des États. Le projet se déroulera de juillet 2024 à juin 2026.
- 1.4. L'équipe projet travaillera à atteindre les objectifs assignés (tels que spécifiés dans mandat ci-joint) en menant des activités telles que des ateliers, des réunions, une assistance à distance et sur place aux États pour l'établissement et la mise en œuvre des éléments de base de la CMC, conformément au document Doc 10088.
- 1.5. L'équipe de projet CMC fonctionnera dans le cadre du GANP de l'OACI et du SARPS de l'OACI et rendra compte au AAO/SG des progrès accomplis, des défis et de toute autre question connexe. Le mandat de l'équipe de projet CMC est joint au présent document.

2. ANALYSE

ACTIVITÉS DU CMC PMT ENTRE AAO/SG/7 ET AAO SG/8.

- 2.1. Les activités entreprises entre AAO/SG/7 et AAO SG/8 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

N°	Date	Activités	Acteur	Remarques
1	9 juillet 2024	Réunion en ligne de la PMT	PMT	Fait
2	Juillet-Septembre 2024	Examiner le document d'analyse des écarts	PMT	Fait
3	Juillet-Septembre 2024	Élaborer des activités de la PMT en fonction des termes de référence	PMT	Fait
4	14th Aug,2024	Réunion AAG SG/7	Membres du AAO/PMT	Certains membres étaient présents.
5	14 août 2024	2ème réunion de la PMT	PMT	Pas de quorum, en raison de la réunion AAO
6	29 août 2024	2ème réunion de la PMT	PMT	Pas de quorum, réunion reprogrammée-ANC
7	9 septembre 2024	Réunion du Président+2 Vice avec les Experts ATM/SAR de l'OACI de ESAF+WACAF pour:	C/person + 2 Vice & Experts	Fait

		-Mise à jour sur les activités de la PMT -Défis -Feuille de route 2024-2025	ATM SAR OACI	
8	septembre, 2024	Discussion de l'outil d'analyse des écarts à utiliser dans les États	PMT	Fait
9	novembre, 2024	Dissémination de l'analyse des écarts aux États	OACI	Fait
10	Janvier-juin 2025	Élaboration de modèles de documents par les États	PMT/États	Partiellement réalisé
11	19 juin 2025	Présentation des modèles de documents	Membres PMT	Non réalisé
12	Janvier-juin 2025	Remplir et soumettre l'analyse des écarts	États	Peu d'États ont répondu au mois de juillet 2025: ESAF: 38% WACAF: 58%

2.2. La PMT CMC a discuté des termes de référence et les a résumés en informant des tâches/activités comme indiqué à l'annexe B ci-jointe. Les points suivants ont été conclus après avoir tenu plusieurs réunions en ligne et des échanges de correspondances électroniques:

- a) Élaboration d'un plan de travail
- b) Les membres de l'équipe de gestion de projet se sont vu attribuer des rôles dans des domaines d'expertise précis, y compris l'élaboration de modèles de documents.
- c) La finalisation de l'outil d'analyse des écarts et présenté aux bureaux régionaux pour approbation.
- d) Les membres de l'équipe PMT ont effectué une analyse des lacunes dans leurs États et les ont renvoyées à l'OACI.

PRINCIPAUX DÉFIS RENCONTRÉS PAR LA PMT

- 2.3. Les réunions en ligne sont difficiles car certains membres de la PMT n'y assistent pas et se disent occupés par d'autres activités.
- 2.4. Faible participation de certains membres de l'équipe de gestion de projet pour toute discussion en ligne, par e-mail ou via le forum WhatsApp.
- 2.5. Le faible niveau des contributions ou des réponses aux requêtes a ralenti l'avancement des travaux de l'équipe de gestion de projet.
- 2.6. Les activités proposées par la PMT n'avaient pas été préalablement harmonisées avec les plans de travail et les activités de l'OACI, mais celles-ci ont ensuite été harmonisées lors d'une réunion en ligne.
- 2.7. Les heures de réunion en ligne sont contraignantes pour certains membres, c'est-à-dire qu'elles sont soit trop tôt, soit très tard en fonction des fuseaux horaires.
- 2.8. Faibles réponses aux enquêtes de l'OACI sur la coopération civilo-militaire diffusées par les bureaux régionaux de l'OACI.

LES ACTIVITÉS PRÉVUES ENTRE AAO SG/8 ET AAO SG/9 SONT RÉSUMÉES DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS :

N°	Date	Activités	Acteur	Remarques
1	June-Sept 2025	- Suivi des réponses à l'enquête d'analyse des écarts et - Analyse des écarts des États	États/OACI OACI/PMT	Non-démarré
2	Août 2025	Validation des modèles de documents Atelier en présentiel de sensibilisation du PMT (après AAO SG 8)	PMT/OACI	Non-démarré
4	septembre , 2025	Examen du plan d'action/de la feuille de route et des activités d'assistance aux États pour et soumission pour prise en compte par l'OACI sur la base des résultats des rapports d'analyse des lacunes des États.	OACI/PMT	Non-démarré
5	Octobre 2025-mai 2026	Mettre en œuvre le plan d'action/la feuille de route révisé et les activités d'assistance aux États.	PMT/OACI	Non-démarré
6	Juin 2026	Présentation du rapport de la PMT à l'OACI	PMT	Non-démarré

3. SUITES À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à:

- Prendre note du contenu de cette note de travail ;
- Noter des défis soulevés ;
- Exhorter les États à fournir les conditions idoines pour la participation effective des membres de l'équipe projet CMC à ses activités.
- Exhorter les États qui ne l'ont pas encore, à répondre à l'enquête d'analyse d'écart avec la plus grande célérité.

----FIN----

APPENDICE-

- ToR
- Feuille de route de la PMT CMC
- Tâches de l'équipe de gestion de projet